Objet : débat budgétaire et aide adminsitrative des directeurs d'école

Monsieur le Président de groupe,

En 2006, le SE-UNSA a signé avec le ministre de l'Education nationale, un protocole, instituant notamment la décharge des directeurs d'école de 4 classes ainsi que l'aide administrative des directeurs d'école.

Depuis quatre ans, cette aide a, sans conteste, facilité le fonctionnement des écoles. Elle s'est révélée d'autant plus nécessaire que les tâches et missions des directeurs se sont encore multipliées et complexifiées depuis.

Les récentes orientations budgétaires concernant l'augmentation de la contribution dans la rémunération des emplois aidés a pour effet de supprimer de façon importante ceux consacrés à l'aide administrative des directeurs d'écoles.

Pour le SE-UNSA, cette régression n'est pas acceptable. D'une part, il y a rupture unilatérale d'un engagement ministériel issu d'un accord. D'autre part, ce choix renvoie brutalement vers le chômage ces personnels dans un contexte économique et social difficile.

En tout état de cause, la suppression de cette aide administrative soumet nos collègues directeurs à une insupportable pression. Ils manquent de temps et ne parviennent plus à assumer leur mission de façon satisfaisante. Faute d'un rétablissement des crédits suffisants pour maintenir ces emplois, le fonctionnement des écoles sera durablement altéré. Le SE-UNSA soutiendra les directeurs qui ne trouveraient plus le temps nécessaire pour accomplir leur travail.

Au moment où le débat sur le projet de loi de finance s'engage, je souhaite attirer votre attention sur cette situation et je compte sur votre engagement pour rétablir les moyens nécessaire au fonctionnement de nos écoles maternelles et élémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de groupe, l'expression de ma considération respectueuse.

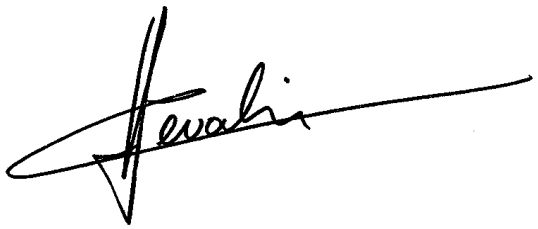

Christian CHEVALIER